

Service des sports - Route des Chevaliers-de-Malte 14-16



Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates Tél. 022 884 64 80 sport@plan-les-ouates.ch

HONNEURS SPORTIFS 2024

Chaque année, la commune de Plan-les-Ouates, par l'intermédiaire de son Service des sports entend mettre en évidence, les sportifs, équipes, bénévoles et entraîneurs qui se sont distingués l'année écoulée par leur résultat ou leur engagement.

1) CATEGORIES:

1.1 **Equipe Elite** Sports collectifs Adultes

1.2 **Equipe Espoirs** Sports collectifs garçons et filles

1.3 **Individuel Elite** Sports individuels

1.4 **Individuel Espoir** Sports individuels ou collectifs (dans le cas d'un

joueur de sport collectif qui aurait été sélectionné

dans une équipe d'élite)

1.5 **Seniors (AVS)** Sports individuels

1.6 Bénévole ou entraîneur de l'année

2) CONDITIONS

Les dossiers d'inscriptions doivent parvenir au Service des sports (sport@plan-les-ouates.ch), **jusqu'au 15 novembre 2024**, dernier délai.

Pour les sportifs membres d'un club communal, l'interlocuteur unique de la commune est le club, qui se chargera de proposer le candidat (Individuel ou Equipe) et de constituer et envoyer le dossier.

Seuls les dossiers reçus dans les délais pourront être pris en compte.

3) CRITERES

Pour les Individuels (Espoir et Elite)

Le candidat doit :

- Etre membre d'un club communal
 Ou
- Etre domicilié sur la commune



#9864 page 2/2

Pour les équipes (Espoir ou Elite)

Les équipes candidates doivent représenter un club communal.

La notion d'« Espoir » sera définie de cas en cas en fonction des usages des disciplines pratiquées.

Seront pris en compte :

- Les résultats obtenus et/ou
- Le niveau de concurrence dans la discipline et/ou
- La progression

Pour les Seniors (AVS)

Le candidat doit :

- Etre membre d'un club communal ou
- Etre domicilié sur la commune
- Avoir 65 ans ou plus

Pour les entraîneurs

Le candidat doit :

- Etre entraîneur majoritairement dans un club communal ou
- Etre domicilié sur la commune

Seront pris en compte :

- Les résultats obtenus et/ou
- L'implication dans le développement et la progression du club général ou d'une équipe en particulier

Pour les bénévoles

Le candidat doit :

• Etre bénévole dans un club communal

Seront pris en compte :

- La qualité de son implication au service du club
- La durée de son engagement